aléo

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble

Corinne PILLET BLANCHARD
Bertrand SIEFERT

ASSOCIATION MIXLAB

12, esplanade Andry Farcy
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MIXLAB , relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport d'activité et les documents adressés aux membres sur la situation financière et sur les comptes annuels ne nous ont pas été transmis.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

03

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalie significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grenoble, le 6 avril 2018

SAS ALÉO
Représentée par Corinne PILLET BLANCHARD
Commissaire aux Comptes

Association MIXLAB
38000 GRENOBLE

Commissaires aux Comptes caléo

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 460	1 960	4 500	4 500		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	91 143	57 245	33 899	46 920	13 021-	27.75-
	Autres immobilisations corporelles	38 916	26 482	12 434	13 845	1 411-	10.19-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50 475		50 475	50 015	460	0.92
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	630		630	186	444	238.71
	Total I	187 625	85 687	101 938	115 465	13 528-	11.72-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	37 603		37 603	44 209	6 606-	14.94-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	7 772		7 772		7 772	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	77 701		77 701	26 571	51 131	192.43
	Autres créances	193 624		193 624	132 707	60 917	45.90
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	220 254		220 254	2 396 436	2 176 183-	90.81-
	Charges constatées d'avance (3)	42 837		42 837	85 022	42 185-	49.62-
	Total III	579 806		579 806	2 684 960	2 105 154-	78.41-
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	767 431	85 687	681 744	2 800 425	2 118 681-	75.66-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Commissaires aux Comptes aléo

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	10 444	10 444		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	163 005	52 681	110 323	209.42
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 717	110 323	73 606-	66.72-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	210 166	173 449	36 717	21.17
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	15 300	30 000	14 700-	49.00-
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	15 300	30 000	14 700-	49.00-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	78 604	111 970	33 366-	29.80-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	85 674	47 035	38 638	82.15
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 556	2 326 187	2 141 631-	92.07-
	Dettes fiscales et sociales	107 170	111 752	4 582-	4.10-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	174	32	142	448.20
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	100		100	
	Total IV	456 278	2 596 976	2 140 698-	82.43-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	681 744	2 800 425	2 118 681-	75.66-

(1) Dont à plus d'un an — 456 178 — 2 596 976
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Commissaires aux Comptes caléo

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 510	1 187	323	27.25
Production vendue de Biens et Services	2 021 999	2 176 404	154 405-	7.09-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	649 418	638 109	11 310	1.77
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	164		164	
Collectes				
Cotisations	3 121	3 899	778-	19.95-
Autres produits	272	537	265-	49.38-
Total I	2 676 484	2 820 136	143 652-	5.09-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 711	886	825	93.12
Variation de stock (marchandises)		30-	30	100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	414 191	420 800	6 609-	1.57-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	6 606	24 862-	31 469	126.57
Autres achats et charges externes	1 170 818	1 249 631	78 813-	6.31-
Impôts, taxes et versements assimilés	53 871	58 746	4 875-	8.30-
Salaires et traitements	673 096	657 363	15 733	2.39
Charges sociales	218 217	211 045	7 172	3.40
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 073	26 450	4 623	17.48
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	84 571	92 316	7 744-	8.39-
Total II	2 654 155	2 692 345	38 191-	1.42-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 329	127 790	105 461-	82.53-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Commissaires aux Comptes caléo

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 673	433	1 240	286.72
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 673	433	1 240	286.72
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 702	2 252	550-	24.41-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 702	2 252	550-	24.41-
2. Résultat financier (V-VI)	30-	1 820-	1 790	98.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 299	125 971	103 671-	82.30-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		161	161-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 500	1 500-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		1 661	1 661-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	283	2 037	1 755-	86.13-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 601	1 601-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	283	3 638	3 356-	92.23-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	283-	1 978-	1 695	85.71
Impôts sur les bénéfices (IX)		27 070	27 070-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	2 678 156	2 822 229	144 072-	5.10-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 656 140	2 725 306	69 166-	2.54-
Solde intermédiaire	22 017	96 923	74 906-	77.28-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	30 000	43 400	13 400-	30.88-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	15 300	30 000	14 700-	49.00-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	36 717	110 323	73 606-	66.72-

Commissaires aux Comptes caléo

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 681 743.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 676 483.94 Euros et dégageant un excédent de 36 716.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 38 935 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 38 935 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	17 545
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	21 390
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	38 935

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 460		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 292		11 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 126		4 790
TOTAL	113 418		16 641
Autres participations	50 015		460
Prêts, autres immobilisations financières	186		444
TOTAL	50 201		904
TOTAL GENERAL	170 080		17 545

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 460	6 460
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			91 143	91 143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			38 916	38 916
TOTAL			130 060	130 060
Autres participations			50 475	50 475
Prêts, autres immobilisations financières			630	630
TOTAL			51 105	51 105
TOTAL GENERAL			187 625	187 625

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 960			1 960
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 373	24 872		57 245
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 281	6 201		26 482
TOTAL	52 654	31 073		83 727
TOTAL GENERAL	54 615	31 073		85 687

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	24 872				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 201				
TOTAL	31 073				
TOTAL GENERAL	31 073				

Commissaires aux Comptes caléo

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 444				10 444
Réserves :					
Report à nouveau	52 681		110 323	0	163 005
RESULTAT DE L'EXERCICE	110 323	110 323	36 717	0	36 717
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	173 449	110 323	147 040	0	210 166

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	630	630	
Autres créances clients	77 701	77 701	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 029	2 029	
Impôts sur les bénéfices	64 043	64 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 199	22 199	
Divers état et autres collectivités publiques	70 727	70 727	
Débiteurs divers	34 627	34 627	
Charges constatées d'avance	42 837	42 837	
TOTAL	314 792	314 792	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	28	28		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 576	33 977	44 599	
Fournisseurs et comptes rattachés	184 556	184 556		
Personnel et comptes rattachés	23 514	23 514		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 262	73 262		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 363	10 363		
Autres impôts taxes et assimilés	31	31		
Autres dettes	174	174		
Produits constatés d'avance	100	100		
TOTAL	370 605	326 005	44 599	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 394			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Fonds dédiés 2016	30 000	30 000	30 000		
Fonds dédiés 2017	15 300			15 300	15 300
CNV FONDS D'URGENCE					
TOTAL	45 300	30 000	30 000	15 300	15 300

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

La construction de la nouvelle salle de spectacle a été finalisée le 10/01/2015. Les immobilisations afférentes ont été mises en service à cette date.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels $	Linéaire	1 an
Matériel	Linéaire	2 à 5 ans
Equipement bar- Restaurant	Linéaire	3 et 5 ans
Matériel bureau & info	Linéaire, dégressif	3 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 et 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Commissaires aux Comptes caléo

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	7 895
Autres créances	102 752
Total	110 647

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 138
Dettes fiscales et sociales	30 015
Total	81 181

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 837
Total	42 837
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	100
Total	100

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	17 827
- - EMPRUNT CREDIT MUTUEL (Capital+Intérêts)5 17 827	
Total	17 827

FRANCE ACTIVE FAG garantit en capital et intérêts l'emprunt souscrit auprès du CREDIT MUTUEL à hauteur de 50%. Soit au 31/12/2017, la somme de 17 827 € (50% x 35 653 €)

Commissaires aux Comptes caléo

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.